

**SUPPLÉMENT DE DIPLOME (\*)**  
Espagne

**DÉSIGNATION DU DIPLOME** (langue d'origine: ES)  
TÉCNICO SUPERIOR EN CURTIDOS

**TRADUCTION DE LA DÉSIGNATION DU DIPLOME** (français)  
TECHNICIEN SUPÉRIEUR DE TANNAGE

**DESCRIPTION DU PROFIL PROFESSIONNEL**

Compétence générale

Organiser, programmer et superviser l'exécution des processus de préparation, tannage, teinture et finition des différents types de cuir afin de garantir l'exécution des plans et des conditions de production établis.

Unités de compétence

1. Organiser les procédés de tannage des cuirs
2. Superviser et contrôler la préparation de produits, d'essais et d'analyses appliquées aux traitements chimiques des cuirs
3. Superviser et contrôler les processus de tannage des cuirs.

**EMPLOIS POUVANT ÊTRE OCCUPÉS PAR LE TITULAIRE DE CE DIPLOME**

Occupations ou postes de travail

Responsable de section de préparation. Responsable de section de tannage. Responsable de section de teinture. Responsable de section de finitions. Usine pilote. Contrôle de qualité des cuirs.

**(\*) Note explicative**

Ce document est conçu comme un complément d'information du diplôme en question; il n'a cependant aucune validité juridique en soi. La structure de cette description a été établie en application des Décisions du Conseil 93/C 49/01 du 3 décembre 1992 sur la transparence des qualifications professionnelles, et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs (09/08/01).

L'autorité qui délivre ce supplément de diplôme peut laisser en blanc toute case de celui -ci qu'elle estime non pertinente.

<b>Nom et nature de l'entité émettrice du diplôme</b> MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CULTURA Y DEPORTE (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État)	<b>Identification de l'administration nationale ou régionale compétente pour accréditer ou reconnaître le diplôme</b> (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État) Organe compétent de la Communauté Autonome (Administration Régionale)
<b>Niveau du diplôme au pays émetteur</b> Formación Profesional de Grado Superior (CNED 51 H – Degré Supérieur de Formation Professionnelle Spécifique et équivalents, Arts Plastiques et Dessin et Sportives)	<b>Échelle de qualification/système d'évaluation pour obtenir le diplôme</b> Norme de base du Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports du 21 juillet 1994. Modules professionnels : qualification sur 10 (5 reçu) - Formation aux Centres de Travail : passable/insuffisant - Système d'évaluation continue
<b>Accès au niveau supérieur d'éducation ou de formation</b> - Technicien Supérieur Agricole (toutes les sections) - Technicien Supérieur Industriel (toutes les sections)	<b>Conventions internationales</b>
<b>Base légale :</b> Loi Organique Générale du Système de l'Éducation 1/1990 du 3 octobre, Loi Organique 5/2002 du 19 juin sur les Qualifications et la Formation Professionnelle, Décret Royal 676/1993 du 7 mai, Décret Royal 777/1998 du 30 avril DÉCRET ROYAL n° 736/1994 du 22 avril (Journal Officiel de l'État BOE 21/06/94)	

VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME OFFICIELLEMENT RECONNUES

Type de formation professionnelle suivie	Pourcentage du programme formatif total (%)	Durée <i>Heures/semaines/ mois/années</i>
* Dans un Lycée d'Enseignement Secondaire (IES) ou des établissements de formation agréés, comprenant des modules de formation à caractère théorique-pratique et la Formation aux Centres de travail - Étude et qualité des cuirs - Formation dans un Centre de Travail - Formation et Orientation du Travail - Organisation de la production dans l'industrie du tannage - Plans de Sécurité dans l'industrie textile, de la confection et du cuir - Procédés de tannage - Chimie des traitements - Relations dans le milieu du travail	<i>Durée totale de la formation jusqu'à l'obtention du diplôme</i>	1400 heures
<b>Conditions d'accès requises</b> Posséder le Diplômé de Baccalauréat ou un diplôme équivalent aux effets de l'accès à l'enseignement. Posséder le Certificat de l'examen d'accès.  <b>Information supplémentaire</b> <a href="http://www.educacion.es">http://www.educacion.es</a>		